



Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Au titre de ses compétences, l'Agglomération est chargée d'élaborer, coordonner et animer la politique locale de l'habitat par la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH).

Ce document définit, pour une durée de 6 ans, un cadre de référence pour l'action publique de la Communauté en faveur du logement et de l'équilibre social de l'habitat. Le quatrième PLH du territoire, établi pour la période 2022-2027, a été approuvé à la fin de l'année 2022.

La Communauté d'Agglomération y a défini une politique de l'habitat à la fois ambitieuse et réaliste ayant pour ambition de « Construire durablement pour tous » et 2 objectifs principaux :

- Mieux maîtriser le développement du territoire au service d'une qualité urbaine et environnementale durable
- Amplifier les efforts, déjà conséquents, déployés pour répondre à l'ensemble des besoins « habitat » (notamment de production de logements abordables, d'amélioration du parc existant et d'accueil des publics spécifiques)

La délégation des aides à la pierre

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce PLH, la Communauté d'Agglomération dispose d'un outil dont seuls 3 territoires se sont dotés sur toute l'Ile-de-France : la délégation des aides à la pierre. Ce dispositif lui permet de gérer, pour le compte de l'État, la programmation des logements sociaux et leur financement sur le territoire, mais aussi les crédits de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour toutes les actions relatives aux travaux d'amélioration des logements privés (amélioration énergétique, adaptation au vieillissement ou aux handicaps, traitement de l'habitat indigne, aide aux copropriétés, conventionnement des logements des propriétaires bailleurs, etc.).

À LIRE AUSSI



LE PERMIS DE LOUER



LE NOUVEAU PROGRAMME DE
RENOUVELLEMENT URBAIN



RÉNOVATION DU CENTRE-VILLE
DE MELUN



TÉLÉCHARGER



Consultez le Programme Local de l'Habitat 2022 – 2027

PDF - 31,0 Mo



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30